



Entretien d'un enfant majeur et fille venant de fuguer

Par Visiteur

Ma fille vient de fugué alors qu'elle aura 18 ans dans seulement 3 mois, et je peux donc pour le moment l'obliger a regagner le domicile parental lorsqu'elle sera localisée. Elle a cependant emit le souhait de ne pas revenir à la maison, et dans 3 mois elle sera majeur et je ne pourrais donc pas l'empêcher de repartir pour de bon.

Si c'est l'enfant qui decide de lui-même de quitter le domicile parental, chose qu'elle pourra faire dans 3 mois des sa majorité, les parents sont-ils alors contraints de subvenir à ses besoins, alors que c'est l'enfant qui refuse de rester dans le domicile parental pour essayer de voler de ses propres ailes ou du moins avoir plus de libertes?

Ma fille est encore lyceenne et donc sans ressources mais peut-elle obliger ses parents a l'entretenir alors que ces derniers sont tous naturellement disposé à l'héberger et lui payer ses etudes jusqu'elle trouve un travail, mais a condition qu'elle reste dans le domicile parental et qu'elle respecte les regles fixés par ses parents (respect de l'autorité parentale, pas de sorties intempestives le soir sauf en cas de fetes ou anniversaires, serieux dans ces études, etc).

Suite a un manque d'effort à l'ecole et des resultats plutot moyens, et après une réunion avec sa prof principale j'ai décidé de lui enlever la télé qu'elle avait dans sa chambre, afin qu'elle passe plus de temps à faire ses devoirs, et après sa fugue je ne peux tout de meme pas lui laisser une totale liberte juste pour eviter qu'elle se fache et quelle parte de la maison.

Si c'est le cas et que nous n'arrivons pas a la convaincre de rester avec nous, dois-je alors etre contraint de debourser des frais supplementaires, uniquement parce qu'elle ne se plait plus à la maison.

J'ai un salaire raisonable (environ 2600 net) mais ma femme ne travaille pas, j'ai 3 enfants et il ne me reste pas grand chose a la fin du mois.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Si c'est le cas et que nous n'arrivons pas a la convaincre de rester avec nous, dois-je alors etre contraint de debourser des frais supplementaires, uniquement parce qu'elle ne se plait plus à la maison.

Malheureusement oui. Vous avez une obligation d'entretien à l'égard de votre fille mais vous ne pouvez imposer la forme de cette obligation.

Ceci étant, puisqu'elle est majeure vous n'êtes pas obligé de l'aider financièrement. Vous pouvez attendre qu'elle l'exige ou bien qu'elle saisisse la justice.

Cordialement